

**Date de convocation :****16 juin 2020**Nombre de conseillers  
en exercice : **15**Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 5.1Nouveau Lotissement  
communal de PENTENSPrestations supplémentaires  
du Bureau d'Études**Commune de BOUSSENS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt** et le **25 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents :** M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

**Madame Rosanna DALLA-ZANNA** est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les missions d'études et de suivi des travaux pour le lotissement de PENTENS ont été confiés à la SCP DESSENS-FRANCESCONI, 14 avenue de la Paix 31260 SALIES-DU-SALAT.

Il ajoute qu'à la suite de l'ajustement de la superficie du lot n° 1, une modification du permis d'aménager a été réalisée. De plus, les travaux maintenant terminés, il est nécessaire de faire la division et la modification du parcellaire cadastral.

Monsieur le Maire précise que ces deux missions seront réalisées par la SCP DESSENS-FRANCESCONI qui a établi des propositions d'honoraires dont il donne lecture :

- Modification du permis d'aménager pour un montant de ..... 420 € HT
- Division et modificatif du parcellaire cadastral pour un montant de .. 2 400 € HT

**Où** l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les propositions d'honoraires de la **SCP DESSENS-FRANCESCONI** s'élevant à **DEUX MILLE HUIT CENT VINGT EUROS HORS TAXES (2 820.00 € HT)** correspondant aux prestations de modification du permis d'aménager et de division et modification du parcellaire cadastral.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **30 juin 2020**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **26 juin 2020**

Le Maire,  
Christian SANS

